

FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF-SCF/TFC.6/3
14 juin 2011

Réunion conjointe des Comités du FTP et du SCF
Le Cap, Afrique du Sud
27 juin 2011

Point 4 de l'ordre du jour

**MESURES DESTINEES A AMELIORER LES OPERATIONS DES FONDS D'INVESTISSEMENT
CLIMATIQUES**

Projet de décision de la réunion conjointe des Comités du FTP et du SCF

Les participants à la réunion conjointe accueillent favorablement les idées exprimées dans le document CTF-SCF/TFC.6/3, intitulé *Mesures destinées à améliorer les opérations des Fonds d'investissement climatiques*, ainsi que les avis présentés lors des Forums de partenariat de 2010 et 2011 sur les mesures visant à améliorer les opérations des FIC. La réunion conjointe convient que ce qui suit mérite d'être élaboré et examiné plus avant :

...

À ce sujet, les participants à la réunion conjointe demandent à l'Unité administrative des FIC de préparer, en collaboration avec le Comité des BMD, un document — destiné à être examiné à la prochaine réunion, prévue pour novembre 2011 — qui développera ces idées et définira la meilleure façon de les mettre en pratique.

INTRODUCTION

1. La réunion conjointe des Comités du FTP et du SCF est invitée à engager des travaux sur les mesures à prendre pour améliorer les résultats des FIC en tenant compte des discussions des Forums de partenariat des FIC de 2010 et 2011. Des suggestions préliminaires, basées sur les travaux préparatoires et les discussions du Forum de partenariat de 2010, ainsi que sur les retours d'information provenant des membres des organes directeurs des FIC, sont présentées dans le présent document pour être examinées par la réunion conjointe. Les retours d'information du Forum de partenariat de 2011 seront présentés à la réunion conjointe dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour. À la suite des discussions de la présente réunion, des idées pratiques soutenues par les participants à la réunion pourraient être développées plus avant par l'Unité administrative des FIC et le Comité des BMD dans la perspective de la prochaine réunion conjointe prévue pour novembre 2011. Lorsque l'on cherchera à développer ces idées, il faudra garder à l'esprit que les FIC constituent un partenariat novateur qui sort du cadre des procédures et des pratiques habituelles des BMD partenaires et que les propositions élaborées devront donc être examinées et approuvées par les BMD.

2. Les suggestions portent sur les questions suivantes : partenariats, gouvernance, adhésion des pays aux initiatives, financements, secteur privé, gestion du savoir et communications, rapidité des décaissements, renforcement de la mesure des résultats, incidence sur le développement, parité des sexes et évaluation des améliorations.

a. *Partenariats.* Les FIC sont un partenariat mondial créé pour contribuer à la recherche de réponses efficaces aux divers problèmes posés par le changement climatique en matière de développement. Les suggestions suivantes peuvent être considérées comme une façon d'élargir ce partenariat :

- i. Engager un dialogue entre la CCNUCC et les FIC : les FIC communiqueraient des informations à la CCNUCC qui serait elle-même invitée à communiquer ses avis aux FIC.
- ii. À l'heure actuelle, les FIC sont présents dans 45 pays pilotes, mais plusieurs autres pays ont exprimé le souhait de bénéficier des financements des FIC ou d'autres mécanismes de financement des interventions climatiques. La réunion conjointe souhaitera peut-être mettre à disposition des financements FIC pour permettre aux BMD de travailler avec ces pays à la préparation de stratégies et de plans d'investissement. Ces mesures toucheraient d'autres pays que ceux qui figurent déjà parmi les pays pilotes dans les domaines liés aux programmes des FIC, y compris ceux qui sont sur une liste d'attente. Si des financements spécifiques de ce type devaient être offerts, les pays qui ont exprimé le souhait de participer à un programme des FIC ou les pays qui ont manifesté leur intérêt pour ce type d'opportunité pourraient collaborer avec les BMD et d'autres partenaires du développement pour élaborer des plans d'investissement programmatiques et des concepts de programmes/projets susceptibles d'être financés à l'avenir par diverses sources de financement de type climatique, notamment les programmes bilatéraux, les programmes des BMD, les FIC si des fonds supplémentaires sont disponibles ou, éventuellement, le Fonds vert pour le climat lorsqu'il sera opérationnel.

- iii. Les Comités pourraient aussi décider s'il convient d'accorder des fonds supplémentaires à l'appui du renforcement des capacités dans le cadre du processus de préparation des plans d'investissement et s'il convient (et comment il conviendrait) d'inviter d'autres partenaires, tels que les agences des Nations Unies compétentes, à collaborer avec les autorités nationales et les BMD pour participer au renforcement des capacités.
 - iv. Les partenariats étant essentiels à la réalisation des objectifs des FIC, il convient d'élaborer des propositions sur la façon de renforcer les partenariats au niveau des pays parmi les BMD et d'autres parties prenantes exerçant des activités au niveau national, notamment les organisations bilatérales et les institutions de l'ONU, les organisations de la société civile, le secteur privé et les populations autochtones.
- b. *Gouvernance*. Il est possible de développer plus avant les idées suivantes :
- i. Faut-il créer des groupes de pays (comme que ceux qui existent au sein des Conseils des BMD) pour renforcer la « voix » des pays dans les comités et sous-comités des FIC ? Dans un système de groupes de pays, les membres des comités et des sous-comités des FIC auraient pour mission de représenter l'opinion de l'ensemble des pays membres du groupe. Il sera peut-être nécessaire de fournir une aide aux pays membres en développement pour les aider à exercer leurs responsabilités de représentants d'un groupe donné.
 - ii. Comment pourrait-on mieux utiliser les réunions conjointes du FTP et du SCF pour renforcer les débats stratégiques sur le financement des interventions climatiques ? En ce qui concerne la composition des réunions conjointes, faut-il maintenir le principe de la parité des sièges entre les pays contributeurs et les pays bénéficiaires ? À l'heure actuelle, lors des réunions conjointes, la représentation des pays contributeurs est inférieure à celle des pays bénéficiaires, car certains pays contributeurs disposent d'un siège à la fois au Comité du FTP et au Comité du SCF. En offrant 16 sièges aux deux groupes de pays lors des réunions conjointes, il serait possible de permettre aux pays contributeurs qui ne sont pas représentés dans l'un ou l'autre des deux comités de participer au débat stratégique de la réunion au sujet des FIC.
 - iii. Deux études indépendantes consacrées à la procédure d'autosélection des observateurs aux comités et sous-comités des fonds fiduciaires ont été commandées et seront examinées plus en détail à l'occasion de consultations avec la société civile, le secteur privé et les groupes de populations autochtones lors du Forum de partenariat de 2011. Sur la base de ces consultations, il serait possible de prendre en considération des propositions de modifications sur la question des observateurs.
- c. *Adhésion des pays aux initiatives*. Un des éléments essentiels de la conception des FIC est la forte adhésion des pays à la planification et à la mise en œuvre des activités des FIC — adhésion appuyée sur des plans nationaux définissant les besoins, les objectifs et les priorités des pays et permettant à ceux-ci de choisir leur partenaire au sein des FIC ainsi que les modalités de financement. Il est nécessaire de disposer des ressources et du temps nécessaires pour faire reposer la

conception des plans d'investissement nationaux sur une analyse rigoureuse des problèmes et un solide diagnostic pour déterminer où et comment les investissements des FIC peuvent être le mieux rentabilisés. Cette démarche peut nécessiter la réalisation d'études théoriques avant ou après la mission de cadrage initiale. Dans les cas où il est nécessaire de procéder à ce type d'analyse, la préparation d'un plan d'investissement exigera davantage de ressources et de temps que dans les situations où des analyses sont déjà disponibles. Lorsque des consultants internationaux participent aux diverses étapes de l'élaboration d'un plan d'investissement, les termes de référence régissant la collaboration avec les pays concernés devraient inclure des dispositions sur le transfert des connaissances et le renforcement des capacités. Pour faciliter la collaboration avec les pays, les BMD doivent être dotées des ressources nécessaires pour travailler efficacement et fréquemment au niveau national avec les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes. Il convient d'examiner les questions suivantes : i) les dispositions actuellement en place (financement, soutien au renforcement des capacités, missions conjointes) ont-elles permis aux pays d'exercer leur rôle de leader et aux BMD de participer suffisamment au niveau national ? ii) Quels autres facteurs ont renforcé ou affaibli le rôle moteur des pays ?

- d. *Financements*. Il est possible de développer plus avant les idées suivantes :
- i. Encourager une utilisation accrue des instruments disponibles par le biais des BMD : coopération technique, prêts à l'appui des politiques de développement, fonds fiduciaires consacrés aux pays, financements axés sur les résultats. Inviter les BMD à étudier plus en détail des instruments de financement novateurs et rationalisés pour faciliter la réalisation des objectifs des FIC.
 - ii. Faire en sorte que des projets entièrement financés par les FIC (sans intervention concomitante des prêts des BMD) puissent être approuvés par le comité ou sous-comité compétent des FIC (il n'y aurait donc pas d'approbation finale ultérieure de la part du Conseil des BMD). Cet élément est particulièrement important dans le cas du SCF.
 - iii. Étant donné l'ampleur de la demande de financements FIC non satisfaite, faut-il chercher un accord visant à mobiliser activement des financements supplémentaires au profit des FIC ?
 - iv. Comment faut-il gérer le portefeuille de programmes pour allouer les ressources des FIC de manière à obtenir des résultats optimaux dans le cadre de projets et de programmes efficaces et porteurs de transformations.
- e. *Secteur privé*. Étudier les processus et les procédures à même de renforcer la collaboration avec le secteur privé et la mobilisation de ressources supplémentaires auprès de ce secteur en exploitant l'expérience acquise par les FIC avec les services des BMD chargés des relations avec le secteur privé en ce qui concerne l'expérimentation de moyens permettant d'éliminer les barrières du marché et de faire participer les secteurs financiers nationaux. L'expérience montre que le développement des plans d'investissement gagne à ce que le secteur privé soit sollicité un stade plus précoce, par exemple par le biais de la participation des

chambres de commerce nationales ou locales. Une autre mesure d'incitation susceptible d'être examinée consiste à définir les allocations spécifiques qu'il convient d'utiliser à l'appui de la participation du secteur privé dans chaque programme pilote.

f. *Gestion du savoir et communications.* Élaborer un plan de communication stratégique détaillé, qui s'inspire de la stratégie de gestion du savoir approuvée par les FIC, visant à mieux diffuser les enseignements tirés des FIC, notamment en ce qui concerne la promotion des échanges entre les pays et le partage des expériences au plan régional par le biais du Programme de soutien mondial. Cette stratégie doit viser en partie à créer suffisamment de produits de grande qualité à l'intention des principales parties prenantes. Le plan doit prendre en compte les acteurs internes et externes, s'agissant notamment de la recherche d'une communication efficace, d'une part, au sein des BMD au sujet de la finalité et des objectifs des FIC, d'autre part avec l'ensemble de la communauté du développement à propos des leçons tirées de la démonstration et de la transposition des projets des pays pilotes.

g. *Rapidité des décaissements.* Il est important d'acheminer rapidement les financements au niveau des projets afin que les FIC affichent de bons résultats et fournissent des modèles utiles en matière de financement des interventions climatiques, notamment en ce qui concerne le Fonds vert pour le climat. Un moyen d'accélérer les décaissements consisterait à déterminer s'il serait utile de mettre en place un mécanisme d'approbation parallèle des projets au sein des conseils des BMD avec l'approbation des organes directeurs des FIC, ou de réduire considérablement les délais entre l'approbation des projets par les FIC et leur approbation par le conseil des BMD en autorisant les FIC à approuver les projets à un stade ultérieur du cycle de la préparation du projet. Il convient aussi de reconnaître qu'il faut faire des choix entre la rapidité des décaissements et la capacité des FIC à inventer et expérimenter des financements novateurs et des mécanismes porteurs de transformations, en consultation avec diverses parties prenantes. Il peut être utile d'étudier d'autres instruments de financement, tels que les « fonds d'excellence », pour relever ces défis.

h. *Renforcement de la mesure des résultats.* Un recensement et une évaluation solides des résultats, s'agissant notamment du changement climatique et des résultats en matière de développement et de réduction de la pauvreté, constituent une priorité. Des cadres de résultats ont été mis au point. Il est nécessaire de disposer d'instruments et de directives clairement définis sur la façon dont ces cadres se répercutent au niveau des projets et des plans d'investissement des pays. Il est essentiel que les cadres de résultats relatifs aux programmes et aux plans d'investissement contribuent au cadre de résultats global de chaque FIC. Il faut que les parties prenantes aient confiance dans la méthodologie et les bases de référence utilisées. Les pays devront disposer ou se doter de la capacité nécessaire pour mesurer et présenter efficacement les résultats des plans et des programmes.

i. *Incidence sur le développement.* Le mécanisme que constituent les FIC permet d'obtenir de solides résultats aussi bien en matière de développement qu'au plan du

climat. À ce jour, les plans d'investissement n'ont pas donné la priorité à l'inclusion d'indicateurs de développement ou d'indicateurs relatifs aux effets sur la réduction de la pauvreté ou sur la parité des sexes. Des travaux supplémentaires pourraient être consacrés à l'inclusion d'indicateurs de ce type dans chaque plan d'investissement.

j. *Parité des sexes.* Des progrès ont certes été accomplis quant à la prise en compte de l'égalité des sexes dans les cadres de résultats des FIC, mais il faut déterminer comment institutionnaliser cette problématique dans les FIC. Une solution consisterait à procéder à un examen analytique de l'impact des FIC au plan de l'égalité des sexes, en s'appuyant sur le document intitulé *Strategic Environment, Social and Gender Assessment of the CIF* (examen stratégique des FIC sur le plan de l'environnement, des questions sociales et de la parité hommes-femmes) rédigé en 2010. Un tel examen devrait déterminer si des progrès supplémentaires s'imposent et, notamment, s'il est nécessaire de développer les capacités des pays et de l'Unité administrative sur la base de la parité des sexes.

k. *Évaluation des améliorations.* Lorsque l'on décidera d'introduire d'éventuelles modifications dans le fonctionnement des FIC, il sera important de procéder à des tests et de démontrer que ces changements améliorent effectivement le fonctionnement des FIC. Cette démarche aidera les FIC à contribuer à la démonstration de mécanismes de financement efficaces en matière d'interventions climatiques et au transfert des connaissances dans ce domaine.